Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260911-2026_63-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE

TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 4 Septembre 2026

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 15
Absent représenté : 0
Nombre de votants : 15
Quorum réuni

Le quatre septembre deux mille vingt-six,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du premier septembre deux mille vingt-six, adressée par M. HUREL David, Maire.

Sont présents : M. BLANCHARD Olivier, Mme BOISNARD Christine, M. BOURNICHE Romain, M. GALODE Jean, Mme GUILLAUME Sophie, M. GUILLOU Josselin, Mme HELMBOLD Cassandre, M. HUREL David, Mme JEUSSET Marie-Hélène, Mme LECLAIR Virginie, Mme LETANG Patricia, Mme LOUIS Gwénola, M. LOYER Alexis, M. NIMAL Gérald, Mme ROUX Laurence.

Pouvoirs : 0

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme GUILLAUME Sophie a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Instauration de tarifs pour la vente de mobilier – délibération 2026-63
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de valoriser le domaine communal et d'évacuer le bois stocké ;
Considérant la proposition financière jugée avantageuse pour la commune ;

1. Vente des bois de peupliers abattus

Dans le cadre de l'ancien mandat, il avait été voté l'abattage de peupliers devenus menaçants pour les habitations environnantes et les lignes électriques. Ces travaux ont été exécutés en mai 2026. À la suite de démarches complémentaires menées par M. le Maire, un accord a été trouvé avec un tiers acquéreur. Ce dernier propose de racheter le bois sous la forme d'une indemnisation versée à la commune, fixée à 40 € par corde de bois. Le volume total est estimé entre 6 et 10 cordes.

2. Mobilier de l'ancien presbytère

La commission bâtiment a évoqué la volonté de mettre en vente certains mobiliers de l'ancien presbytère. Par ailleurs, une réflexion est en cours concernant la mise à disposition des habitations communales.

3. Aménagement paysager de l'étang de La Mancellière

Des discussions ont eu lieu concernant le remplacement des résineux de l'étang de La Mancellière par une haie bocagère avec le soutien du programme BREIZH BOCAGE. M. BOURNICHE a précisé que la société ne se

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260911-2026_63-DE

déplacerait pas gracieusement pour une intervention partielle et qu'un abattage complet de la haie existante permettrait d'obtenir un coût d'abattage nul. Le Conseil Municipal souhaite toutefois obtenir une projection du rendu paysager sur le site avant toute validation. Ce sujet sera donc réouvert ultérieurement.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante, à l'**unanimité** :

- D'accepter la proposition de revente du bois de peupliers à hauteur de 40 € la corde.
- D'arrêter le montant de l'indemnisation due à la commune sur la base du cubage réel constaté (compris entre 6 et 10 cordes).
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document, acte ou convention nécessaire à la réalisation de cette vente et à la perception de cette recette.
- De préciser que la recette correspondante sera inscrite au budget de la commune de l'exercice en cours.
- De prendre acte du report des discussions concernant le mobilier du presbytère et les aménagements paysagers de l'étang de La Mancellière à une commission ultérieure.

Pour extrait conforme,
Le Maire

HUREL David

